

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 761 (Rect)

présenté par

M. Questel

ARTICLE 11 SEXIES

Après la seconde occurrence du mot :

« dont »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« le syndicat mixte issu de la fusion envisage de se retirer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.